

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260309-18_2026-DE

**DEPARTEMENT DE
L'YONNE**

**ARRONDISSEMENT
D'AVALLON**

**SYNDICAT DES EAUX
DU TONNERROIS**

Nombre de délégués :

- En exercice : 56
- Présents : 33
- Absents : 23
- dont ayant donné Pouvoir : 2
- Votants : 35

Compétence EAU :

Nombre de délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 28
- Absents : 21
- dont ayant donné pouvoir : 2
- Votants : 30

**Compétence
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 20
- Présents : 13
- Absents : 7
- dont ayant donné Pouvoir : 2
- Votants : 15

**Compétence
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 5
- Présents : 4
- Absents : 1
- Pouvoir : 0
- Votants : 4

Le neuf mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.

Etaient présents : Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO CCCVT pour Fleys : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : Mme Dominique MENTREL Dye : M. Bertrand BERLOT Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Jolly : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Laurent SEURAT Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Dominique PROT, M. Jean-François FICHOT.

Délégués titulaires absents excusés suppléés : Dannemoine : M. Eric KLOETZEN décédé est suppléé par Mme Dominique MENTREL CCLTB : Mme Nadine THOMAS décédée est suppléée par M. Dominique PROT.

Délégués titulaires absents excusés non suppléés : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER Collan : M. Francis GOGOIS Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Mélisey : M. Eric ROUSSEAU.

Délégué titulaire absent non excusé suppléé : Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE suppléé par M. André MLYNARCZYK.

Délégués titulaires absents non excusés non suppléés : Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Chichée : M. Sylvain JACQUINOT Epineuil : M. Alain BŒUF Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Vezannes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : Mme Delphine GRIFFON.

Délégués titulaires absents excusés ayant donné pouvoir : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. François FLEURY, délégué titulaire de Jully

Secrétaire de séance : M. Jacques TRIBUT, délégué titulaire de Tronchoy.

Date de convocation : 27 février 2026

Délibération n° 18-2026

Objet : FINANCES - Vote des budgets primitifs 2026 – budget principal et budgets annexes « Eau » - « assainissement collectif » - « Assainissement Non Collectif »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2512-1 et suivants,

Vu les projets de budget principal et de budgets annexes (Eau potable, assainissement collectif & assainissement non collectif) pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation du comité syndical

Monsieur le Président propose d'adopter les budgets primitifs 2026.

Budget Principal :

Budget principal	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	506 078,00 €	506 078,00 €
Section d'Investissement	- €	- €
TOTAL	506 078,00 €	506 078,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à 35 voix pour 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2026 «budget principal » du Syndicat des Eaux du Tonnerrois arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel".

Budget Eau :

Budget EAU POTABLE HT	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	3 190 933,58 €	3 190 933,58 €
Section d'Investissement	4 026 681,81 €	4 026 681,81 €
TOTAL	7 217 615,39 €	7 217 615,39 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à 35 voix pour 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2026 « EAU » du Syndicat des Eaux du Tonnerrois, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel".

Budget Assainissement collectif :

Budget Assainissement Collectif HT	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	1 621 197,80 €	1 621 197,80 €
Section d'Investissement	2 166 093,61 €	2 166 093,61 €
TOTAL	3 787 291,41 €	3 787 291,41 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à 35 voix pour 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2026 «ASSAINISSEMENT COLLECTIF » du Syndicat des Eaux du Tonnerrois, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel".

Budget Assainissement non collectif :

Budget Assainissement Non Collectif HT	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	42 481,80 €	42 481,80 €
Section d'Investissement	- €	- €
TOTAL	42 481,80 €	42 481,80 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à 35 voix pour 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2026 «ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » du Syndicat des Eaux du Tonnerrois, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel".

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.



Le secrétaire de séance

M Jacques TRIBUT

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260309-18_2026-DE